

Ces milliards qui cimentent les familles



StockRocket / Fotolia

Les transferts d'argent des migrants à leurs proches restés au pays répondent à des règles tacites. Vers les ascendants, les versements sont indiscutables ; vers les descendants, ils sont discutés. Résultats d'une recherche à Fribourg.

Co-auteur·e·s : Bado Jean-Paul, Bernardi Elia, Brun Félix, Donzallaz Florence, Etter Sandrine, Filippova Bujard Elizaveta, Fisler Christelle, Gumy Pierre, Neuhaus Nathanael, Poursac Camille, Rohrer Ariel, Spicher Marc, Stritt Fabien, Toletti Carolina

Sous la direction de Caroline Henchoz, sociologue, maître d'enseignement et de recherche, et Francesca Poglià Miletì, sociologue, professeure, Université de Fribourg

Selon la banque mondiale, en 2015, 250 millions de personnes, soit 3.4% de la population mondiale, vivaient hors de leurs pays [1]. Cette même année, les migrants vivant dans les pays développés ont envoyé environ 432 milliards de dollars dans leur pays d'origine [2]. Cela représente plus que l'aide publique au développement [3]. Avec presque 25 milliards de dollars en 2014, les migrants vivant en Suisse sont parmi les plus généreux du monde. Ils occupent le 4e rang juste derrière les migrants des Etats-Unis, d'Arabie saoudite et de Russie [4].

Pour expliquer ces flux financiers considérables, on parle aussi de « rémittances » [5] dans la littérature, plusieurs hypothèses ont été proposées par les chercheurs : l'altruisme des migrants, leur intérêt personnel (donner pour s'assurer un meilleur retour au pays), l'échange ou encore la stratégie familiale (les migrants étant alors perçus par leurs proches comme des « assurances » ou des investissements financiers) [6]. Néanmoins, à notre connaissance, peu d'études ont donné la parole aux donateurs eux-mêmes.

Cet article présente les résultats d'une recherche menée en 2016 à l'Université de Fribourg par 14 étudiants dans le cadre d'un séminaire de Master de méthodes de recherche en sciences sociales animé par Caroline Henchoz et Francesca Poglià Miletì. Reprenant le concept de « circuit de rémittances » développé par Viviana Zelizer [7], il montre que les versements des migrants à leurs proches prennent deux formes principales. Selon les destinataires à qui les donateurs versent de l'argent, les objectifs, les « règles du jeu » et la manière dont les versements sont perçus divergent considérablement. Nous ne traitons ici que des versements financiers aux membres de la famille qui ne

sont pas définis comme des cadeaux d'anniversaire ou de Noël.

Population et méthode

42 entretiens ont été menés auprès de 25 hommes et 18 femmes ayant (eu) des enfants à charge et envoyant/ayant envoyé régulièrement de l'argent dans leur pays d'origine. Il s'agissait entre autres de mieux comprendre pourquoi l'on verse de l'argent, à qui, ce que l'on attend en retour et ce que cela implique en termes d'obligations, de pressions ou encore de sacrifices. L'analyse est fondée sur les principes de la grounded theory [8]. Bien que les résultats ne puissent pas être généralisés, ils nous semblent offrir un éclairage intéressant sur les logiques régulant ces flux financiers considérables.

Notre population est d'origine diverse : 10 personnes du Portugal et 10 d'Afrique subsaharienne, 5 du Moyen-Orient, 5 du Maghreb et 5 d'un pays de l'Est. Le reste provient d'Europe occidentale, d'Amérique du Sud et d'Inde. Nos répondants ont en majorité entre 40 et 60 ans, ils résident en Suisse depuis un peu plus de vingt ans en moyenne. Un peu moins de la moitié a une formation de niveau universitaire et dix d'entre eux ont suivi uniquement l'école obligatoire. Le revenu du ménage [9] est aussi très disparate : il va de 2'400 francs à 17'000 francs avec une moyenne d'environ 7'600 francs, ce qui correspond à peu près à la moyenne suisse [10]. Les montants versés mensuellement à l'étranger vont de 45 francs à plus de 2'000 francs, avec une moyenne de plus de frs. 340.-.

Des versements aux ascendants indiscutables et indiscutés

Le premier circuit de rémittances repéré dans les entretiens concerne les versements effectués aux ascendants du donneur. C'est le plus fréquent : 35 des 42 participants à notre étude versent de l'argent à leurs parents et/ou grands-parents (respectivement 32 et 4 répondants). Pour la majorité, il s'agit de versements réguliers, souvent mensuels. Si certains transfèrent de l'argent sans savoir précisément à quoi il sera destiné, d'autres évoquent en premier lieu les besoins courants (santé, alimentation) puis les factures relatives au logement (loyer, électricité, téléphone) et aux loisirs. Ces versements semblent avoir surtout pour fonction de maintenir ou d'élever le niveau de vie du récepteur [11]. Lorsqu'ils ne sont pas destinés à un but spécifique, ils offrent l'opportunité au récepteur de jouer à son tour le rôle de pourvoyeur de revenus en reversant une part à d'autres membres de la famille.

Un altruisme évident...

Ces versements sont généralement décrits comme quelque chose de « naturel » et de « normal » que certains associent à leur culture ou à l'absence d'Etat-providence dans le pays d'origine.

« Si j'ai les moyens de donner un coup de main, il faut que je le donne. C'est à mon avis le retour normal de la chose. Si on tient à notre famille puis qu'on n'est pas hypocrite, il faut le prouver avec ce qu'il faut ou quand il y a besoin, pas juste avec un SMS, un bisou ou un sourire. Non, il faut, si on a les moyens, aussi le prouver par un soutien financier. » (Yuri, 31 ans, Tunisie)

En ce sens, ces versements peuvent être considérés comme un moyen de remplir ses responsabilités familiales et de prendre soin de ses parents à distance [12]. Cela explique sans doute pourquoi les personnes interviewées affirment presque toutes éprouver un sentiment de « fierté », de « satisfaction » ou encore de « soulagement » quand elles envoient de l'argent.

... non négocié

Considérés comme « un geste naturel », ces transferts ne font pas l'objet de discussions entre donateurs et

récepteurs. Sur les 35 personnes qui aident leurs ascendants, 30 expliquent verser de l'argent sans qu'il y ait eu demande de la part de ces derniers. Dans le même sens, il n'y a pas de négociation sur les montants versés, d'exigence de contrepartie ou de contrôle sur l'usage de l'argent. Certains parlent même de « discussion taboue ». Discuter des versements remettrait en cause la confiance que l'on est censée accorder à ses ascendants et en ce sens, on préfère encore ignorer comment ils sont utilisés. Cette opacité soigneusement entretenue peut être perçue comme un moyen mis en place par les donateurs pour préserver la bonne entente [13]. Les seules négociations que l'on observe sont celles qui ont lieu entre les migrants et leurs frères et sœurs, car il s'agit alors de se répartir le soutien destiné aux parents.

... non négociable

Dans le même sens, l'argent versé aux ascendants n'est pas discuté dans le ménage vivant en Suisse. Ces versements font partie intégrante du budget du donateur. Et s'il y a des baisses de revenus, ces derniers préfèrent réduire d'autres postes budgétaires plutôt que de baisser celui-ci.

« On a eu comme d'autres familles des moments difficiles, comme du chômage, [...] c'était une période de problèmes financiers, mais je n'ai pas l'impression que ça a changé quelque chose. On a dû faire plus attention [...] mais ce n'était pas lié aux dépenses pour les parents [...] Jamais ils [mes enfants et mon mari] n'ont demandé pourquoi on fait ça pour les parents et pas pour nous. » (Nadia, 65 ans, Roumanie)

Les montants que reçoivent les ascendants sont par conséquent relativement stables dans le temps. Une crise dans le pays d'origine peut contribuer à augmenter la somme versée mais celle-ci baisse rarement.

Des versements aux descendants et à la famille proche soumis à conditions

Ce deuxième circuit de rémittances regroupe les autres récepteurs membres de la famille. Dans notre cas, il s'agit des frères et sœurs (22 sur 42 répondants leur versent de l'argent), des neveux (6/42), des enfants (4/42) des cousins (3/42). Le faible nombre d'enfants s'explique par le fait que la plupart d'entre eux vivent avec leurs parents et que par conséquent, ils n'entrent pas dans ce groupe.

Aider à l'autonomie financière des proches

Ces versements revêtent parfois la forme d'une obligation morale, celle de partager ses gains avec des personnes plus démunies que soi. Néanmoins, même lorsqu'il s'agit de ses propres enfants, leur objectif [14] semble être plus spécifique que pour les ascendants. Il s'agit d'investir [15] dans l'acquisition d'un capital social, économique et culturel de manière à favoriser à plus ou moins long terme l'indépendance financière des récepteurs. Cet investissement à l'autonomie prend des formes différentes selon l'âge de ces derniers : financement de l'éducation pour les plus jeunes, aide à l'achat d'une maison, d'une voiture ou d'un commerce pour les plus âgés.

« Quand ils ont fini leurs études et dès qu'ils ont eu leur place de travail, j'ai arrêté [...]. C'était mon but de les aider à avoir un poste qui leur permette de vivre. » (Mircea, 56 ans, Roumanie)

Une aide négociée et négociable...

Plus le lien familial est éloigné et plus les transferts d'argent prennent une forme qui se rapproche d'une relation contractuelle. N'allant pas de soi, ils doivent remporter l'adhésion du donateur potentiel ou alors être sollicités. Lorsque c'est le cas, le requérant doit présenter des arguments à même de convaincre le donateur. L'argumentaire peut porter sur le projet lui-même. Mais, comme le relèvent quelques-uns des interviewés, certains tentent parfois de les mettre sous pression en invoquant les supposés hauts revenus dont ils sont censés bénéficier en Suisse ou la

loyauté qu'ils devraient maintenir à l'égard de leur communauté d'origine.

... sous contrôle et dont on attend des résultats

Cependant, contrairement à l'argent versé aux ascendants, ces envois sont soumis à contrôle et à résultat. Il s'agit en effet d'une aide qui se veut ponctuelle et dont l'initiateur attend qu'elle porte ses fruits. Ainsi, José, 48 ans, contrôle les comptes de ses deux fils restés au Portugal et attend d'eux que : « Pour me remercier, ils finissent déjà leurs études et ça sera déjà beau ! Et pour moi, ça va. »

... sujette à modification

Ces versements sont aussi plus fluctuants que les versements aux ascendants. Ils dépendent davantage de la situation financière du donateur et des discussions au sein de son couple, car ils ne sont pas considérés comme faisant partie intégrante du budget familial. En outre, ils peuvent être remis en cause s'ils ne sont pas utilisés comme prévus. Ainsi Daniela (41 ans, Brésil) arrête l'aide qu'elle versait à sa belle-sœur lorsqu'elle apprend que celle-ci « profitait d'elle » et utilisait l'argent pour des soins de beauté, des cigarettes et des fêtes, ce qu'elle associe à « une forme d'exploitation » et « un manque de respect » de sa part.

Conclusion

Les versements des migrants à leur famille sont généralement présentés comme « un sacrifice » qu'on fait « avec plaisir » pour reprendre les termes d'un répondant. Le poids de cette aide peut peser considérablement sur le budget des donneurs. Pourtant, c'est la satisfaction de subvenir au bien-être des proches qui prime dans les entretiens. Les premiers résultats de la recherche ne permettent pas de nuancer les résultats selon les communautés et les besoins de soutien dans les pays d'origine mais ils montrent que les hypothèses explicatives de ces flux financiers considérables ne sont pas forcément contradictoires. Selon le lien de proximité avec le récepteur, les attentes et les conditions peuvent varier, passant alors d'un don à une relation plus contractuelle dont on attend que chacun remplisse sa part.

[1] Dilip RATHA, Supriyo DE, Sonia PLAZA, Kirsten SCHUETTLER, William SHAW, Hanspeter WYSS, Soonhwa YI. 2016. Migration and Remittances : Recent Developments and Outlook. Migration and Development Brief, Washington, DC, World Bank.

[2] Ibid.

[3] THE WORLD BANK. 2015. Migration and Remittances : Recent Developments and Outlook. Special Topic : Financing for Development. [En format pdf](#)

[4] WORLD BANK GROUP, Migration and Remittances Factbook 2016, Washington, DC, World Bank, 2016.

[5] Remittance en anglais ; rémittance ou rémitance en français.

[6] OCDE. 2006. Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement, Paris, OCDE, Perspectives des migrations internationales ; Hillel RAPOPORT, Frédéric DOCQUIER, « The Economics of Migrants' Remittances », dans Handbook on the Economics of Giving, Reciprocity and Altruism, sous la dir. de S. KOLM, J. MERCIER YTHIER, North-holland, Elsevier, 2006, p. 1135-1198.

[7] Viviana ZELIZER. 2015. Remittance Circuits, Coll. « From Economic to Social remittances : an International Overview », Harvard University.

[8] Glaser, Barney and Anselm Strauss (1967). The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research. Chicago, Aldine.

[9] 17 répondants n'ont pas souhaité l'indiquer.

[10] Chiffres 2014, [en ligne](#), consulté le 19.1.17

[11] Mathias LERCH, Phillipe WANNER, Les transferts de fonds des migrants albanais : facteurs déterminant leur réception, Neuchâtel, SFM, 2006.

[12] Mathilde PLARD, « Familles transnationales et parents vieillissants a? Chennai (Inde) : organisation des solidarite?s interge?ne?rationnelles dans un espace intrafamilial mondialisé? », Autrepart, vol. 1, no 57-58, 2011, pp. 163-180.

[13] Alois HAHN, « L'entente comme stratégie », Langage et Travail, vol. 2, 1991, pp. 19-26.

[14] Nous ne traitons pas ici de l'argent versé pour faire face à des urgences (catastrophes naturelles, guerre, etc.).

[15] J. Edward TAYLOR, « The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in the Migration process », International Migration, vol. 37, no 1, 1999, pp. 63-89.